

**rapport
d'activité**

2024

rapport d'activité
2024

Introduction.....	3
1. Présentation du service	4
1.1. Château Gaillard	4
1.2. Les différentes parties et dispositifs du service	5
1.2.1. Le CHRS Urgence Château Gaillard.....	5
1.2.2. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes, sortantes de maternité (HDF 50).....	5
1.2.3. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences conjugales et de traite des êtres humains (HDF 10).....	5
1.2.4. L'accueil des familles ukrainiennes : (UKR).....	6
1.2.5. Centre parental.....	6
1.3. Chiffres et informations clefs	7
2. 2024 dans les grandes lignes	8
2.1. Faits marquants	8
2.2. Ressources humaines	9
2.2.1. Recrutements.....	9
2.2.2. Formation	9
2.2.3. Perspectives d'évolution ?	10
3. L'accompagnement	10
3.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	10
3.1.1. Composition de l'équipe en 2024.....	10
3.1.2. Organisation de l'accompagnement en coréférence.....	11
3.1.3. Principes d'accompagnement.....	12
3.1.4. Organisation des horaires de l'équipe.....	13
3.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	13
4. Le public accompagné	14
4.1. Les nuitées	14
4.2. Typologie des personnes accompagnées en 2024	15
4.2.1. Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard.....	15
4.2.2. Composition des ménages accueillis	17
4.2.3. Caractéristiques détaillées des ménages accueillis	19
4.2.4. Nationalité des personnes accompagnées.....	20
4.2.5. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	20
4.2.6. Ressources des personnes accompagnées en 2024	22
5. Ancien-nes et nouveaux habitant-es : arrivées et départs de Château Gaillard en 2024.....	24
5.1. Les entrées	24

5.1.1. Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2024.....	24
5.1.2. Orientation des entrées effectuées en 2024.....	24
5.2. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés.....	25
5.3. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	26
5.3.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024.....	26
5.3.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024	27
5.4. Les points de blocages en vue d'une sortie (personne adultes)	27
5.4.1. Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitants	27
5.4.2. Accès aux ressources et insertion professionnelle.....	27
5.5. Points positifs	28
6. Actions collectives.....	28
7. Partenariats spécifiques et financiers	28
7.1 Partenariat de proximité pour l'accompagnement	28
7.2 Partenariats plus larges	29
7.3 Partenariat spécifique sur la thématique petite enfance.....	30
7.4 nos partenaires financiers	31
8. Paroles de terrain	31
9. Perspectives	31

Introduction

Dans le cadre de l'occupation temporaire d'une ancienne résidence autonomie, Château Gaillard - projet multi-facettes, multi-acteurs et ouvert sur le quartier - propose une solution globale d'accueil de publics en situation de vulnérabilité à travers 4 dispositifs : 1 Centre d'Hébergement de réinsertion sociale, la Halte des femmes en situation de pré-post maternité , la Halte des Femmes victimes de violences (conjugales ou traite des êtres humains), un dispositif d'accueil de familles ukrainiennes.

1. Présentation du service

Établissement	Château Gaillard
Adresse	65 rue Château Gaillard
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06 98 08 72 50
Fax	
Email	
Nom du directeur.trice – Général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	Pôle Hébergement Logement
Nom des directeur.trices de pôle	Sophie Hinschberger
Nom de la cheffe de service	Laurent Campone
N° finess	
Type d'établissement	Diffus-regroupé
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	21/10/2021

1.1. Château Gaillard

Dans le cadre de l'occupation temporaire de l'ancienne résidence autonomie de Château Gaillard permettant la mise en œuvre d'un projet multi-facettes, multi-acteurs et ouvert sur le quartier, Alynea - Samu Social 69 propose une solution globale d'accueil de publics en situation de vulnérabilité à travers 5 dispositifs :

- Un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale d'Urgence
- La Halte des Femmes en situation de pré-post maternité
- La Halte des femmes victimes de violence conjugale et de traite des êtres humains
- Un dispositif d'accueil de familles ukrainiennes
- Un Centre parental

La structure a ouvert le 4 novembre 2021, sur le site mis à disposition à l'initiative de la Ville de Villeurbanne et via le GIE La ville Autrement après une mise en sécurité (fluide) et un rafraichissement de l'ensemble des appartements et espaces collectifs.

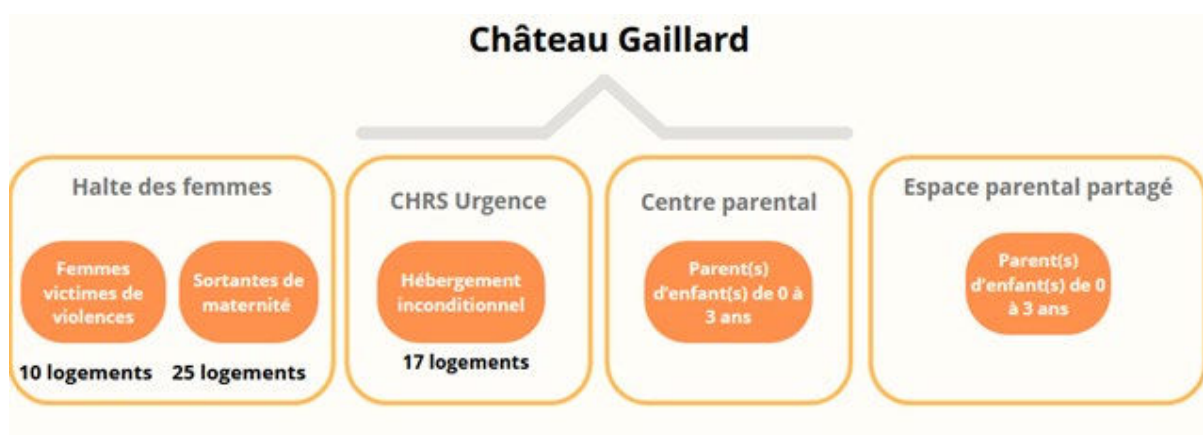
Le site et son organisation permettent aux personnes accueillies de vivre dans des conditions dignes, proches du logement autonome en accord avec la philosophie du Logement d'abord. Les hébergements proposés sur la partie gérée par Alynea - Samu Social 69 sont des appartements de type T1 de 30 m² avec cuisine et salle de bain individuelles.

Par soucis de cohérence, l'accompagnement et les prestations de service sont assurées par une seule et même équipe, qui agit auprès des publics en intégrant leur mixité et leur diversité.

1.2. Les différentes parties et dispositifs du service

Organisation du site Château Gaillard

(Schéma réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement en 2023 - Démarche animée avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes)



1.2.1. Le CHRS Urgence Château Gaillard

17 logements sont dédiés à l'accueil et l'hébergement inconditionnels de personnes dans le cadre de la résorption des bidonvilles et du transfert de personnes en situation de droits incomplets du CHRS Carteret. Les 28 places de ce CHRS sont rattachées à l'agrément du CHRS Carteret et relèvent toutes d'une orientation via la commission Urgence de la MVS. Elle représente une offre complémentaire à celui du CHRS Carteret, CHRS collectif situé dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

1.2.2. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes, sortantes de maternité (HDF 50)

Soutenu par la DIHAL, ce dispositif a pour but de proposer aux mères sortantes (ou entrantes) de maternité sans solution de logement, à leur enfant nouveau-né et au père de l'enfant ou à un membre de la fratrie, un hébergement digne, sécurisant et individualisé, ainsi qu'un accompagnement social spécifique et adapté à l'arrivée d'un nouveau-né. Ce dispositif agit en prévention des situations de vulnérabilités médicales et sociales engendrées par la précarité et l'absence d'hébergement, particulièrement dans la phase périnatale. La Halte des Femmes accompagne les parcours vers une insertion durable, via des logements autonomes dans un ensemble regroupé.

À ce jour, les pères et fratries sont accueillis hors financement, le financement DIAHL étant calibré pour le seul binôme mère/enfant. Ce point a été remonté par Alynea - Samu Social 69 auprès de la DDETS et de la DREETS.

1.2.3. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences conjugales et de traite des êtres humains (HDF 10)

Ce dispositif (places CHU) propose aux femmes isolées, ayant été victimes de violence ou de traite des êtres humains, un logement individualisé et un accompagnement social. Il vise à une reconstruction personnelle via un parcours d'insertion socio-professionnelle en complémentarité des accompagnements proposés par les associations spécialisées Viffil et l'Amicale du nid. L'habitat

prends la forme de logements autonomes dans un ensemble résidentiel, assurant une autonomie mais aussi une mise en réseau qui facilitent les liens sociaux.

1.2.4. L'accueil des familles ukrainiennes : (UKR)

A la fin du mois d'Avril 2022 et sur sollicitation de la Croix Rouge dans le cadre d'une mobilisation croisée de la DDETS, de la ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon, Alynea - Samu Social 69 loue un au GIE La Ville Autrement avec un financement de l'Entreprise des possibles. Cette maison a été mise à disposition de la Halte des femmes pour accueillir deux familles ukrainiennes fuyant les conflits. Etant toutes deux enceintes, les deux mères de famille ont été orientées sur la Halte des femmes. En 2024 par suite d'une décohabitation dû à des conflits entre les familles, le dispositif famille Ukrainienne loue un appartement et une maison.

1.2.5. Centre parental

Depuis plusieurs années, Alynea - Samu Social 69 travaille de concert avec le service de la DPPE de la Métropole de Lyon à la création d'un centre parental. Ce travail commun s'est traduit en 2022 par la mise en œuvre d'une expérimentation de centre parental qui permet d'accueillir 2 familles dans 2 appartements. Elle accueille des couples de nouveaux parents, en situation de vulnérabilité psychique et sociale, dont la mère est enceinte d'un premier enfant, ou vient d'accoucher. **L'accompagnement est spécifiquement orienté sur du soutien à la parentalité, en prévention et protection de l'enfance.** De manière commune aux autres dispositifs, l'objectif est de proposer un cadre bienveillant, avec des équipements dédiés petite enfance, qui permettent d'étayer les familles dans leur rôle parental. Comme pour tous les autres habitant-es du lieu, un accompagnement global est proposé afin de soutenir les familles dans la réalisation de leur projet de vie.

Quels que soient les dispositifs, les appartements proposés à Château Gaillard sont entièrement individualisés, cuisines et salles de bains comprises. L'espace de puériculture et la salle partagée sont des espaces de collectivité qu'on peut définir comme choisis, réduisant ainsi les tensions que peuvent générer le partage de cuisines par exemple. Cette modalité en "diffus-regroupé" permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée, et une sécurisation en soirée et la nuit.

La spécificité du service Château Gaillard est de proposer aux habitant-es des appartements de type T1+, entièrement individualisés, au sein d'une résidence de 3 immeubles. Cette modalité en "diffus-regroupé", permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée et soirée, et une sécurisation la nuit. Le lieu bénéficie d'installation pré-existantes dont peuvent se saisir les habitant-es et les professionnel-les. Une salle commune est mise à disposition pour des événements familiaux ou institutionnel-les, tout comme des chambres d'amis réservables par les habitant-es. La structure a été agrémentée d'un dispositif dédié à la petite enfance financé par l'entreprise des possibles, permettant un accompagnement performant à la parentalité. Cet équipement est voué à être ouvert sur le quartier avec son utilisation par un relai d'assistantes maternelles.

1.3. Chiffres et informations clefs

Types d'informations	Chiffres et informations par dispositifs
Capacités d'accueil et présence sur site au 31-12-2024	<p>CHRS Urgence : 28 places pour 28 personnes</p> <p>Halte des Femmes pré-post maternité : 50 places pour 77 personnes</p> <p>Halte des Femmes pour femmes victimes de violence conjugale et/ou de traite des êtres humains : 10 places pour 10 personnes</p> <p>Accueil des familles ukrainiennes : 2 places pour 11 personnes</p> <p>Centre parental : 2 places pour 7 personnes</p> <p>Total de 96 places pour un total de 136 personnes hébergées au 31/12/2024.</p>
Typologie d'accueil	<p>T1 bis de 33m² / logements individualisés</p> <p>Deux appartements sont composés de deux T1 bis fusionnés</p> <p>3 logements en diffus</p>
Caractéristiques des publics accueillis	<ul style="list-style-type: none"> • CHRS Urgence Château Gaillard : Personnes en situation de droits incomplets issues du CHRS Carteret Personnes issues des bidonvilles de Villeurbanne • La Halte des Femmes en pré ou post maternité : Couples avec femme enceinte ou ayant 1 enfant de moins de 1 an Femmes enceintes ou avec un enfant de moins de 1 an Femmes enceintes ayant déjà un enfant de moins de 3 ans • La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences : Femmes ayant vécu des violences conjugales et précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de VIFFIL Femmes sortantes d'un réseau de traite des êtres humains sous l'angle prostitutionnel, précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de l'Amicale du Nid • Centre parental Jeunes couples avec un premier enfant à venir ou déjà né, ayant besoin d'un accompagnement renforcé à la parentalité (prévention à la protection de l'enfance)
Orientation	<p>Maison de la Veille Sociale en lien avec les associations partenaires</p> <p>La Métropole de Lyon pour les orientations vers le centre parental</p>
Nbre de personnes accompagnées en 2024	<p>CHRS Urgence : 28</p> <p>HDF 50 : 77</p> <p>HDF 10 : 11</p> <p>Accueil de personnes ukrainiennes : 11</p> <p>Centre parental : 8</p> <p>TOTAL : 136</p>
Nbre d'admission	<p>CHRS Urgence : 1</p> <p>HDF 50 : 2</p> <p>HDF 10 : 0</p>

	Accueil de personnes ukrainiennes : 0 Centre parental : 3 TOTAL : x personnes soit xcompositions familiales et x naissances
Nbre de sorties – et motif.	CHRS Urgence : 1 HDF 50 : 7 HDF 10 : Accueil de personnes ukrainiennes : 0 Centre parental : 2 TOTAL : 10 personnes
Taux d'occupation en moyenne sur l'année 2024	CHRS Urgence : 93.19% HDF 50 :126% HDF 10 : 110.30% Accueil de personnes ukrainiennes : 100% Centre parental : 80.59%
Financiers	DDETS / Métropole
Durée moyenne de séjour au 31.12.2024 (en mois)	CHRS Urgence : 12 HDF 50 : HDF 10 : Accueil de personnes ukrainiennes : Centre parental :
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024 (en mois)	CHRS Urgence : 12 HDF 50 : 10 HDF 10 :12 Accueil de personnes ukrainiennes : 12 Centre parental : 7
Nbre d'ETP au 31.12.2024	10

2. 2024 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

L'année 2024 marque une année de transition pour le service avec un changements du Pôle Hébergement vers le pôle Diffus qui est plus en adéquation avec la particularité de la prise en charge des habitants en diffus regroupé sur le site.

La consolidation du financement des places dédiées au Dispositif de Château-Gaillard par La DEETS fait des places de la HALTE des Femmes des places pérennes et le financement du Centre Parental est confirmé par la Métropole de Lyon.

Ainsi le projet initial d'occupation du site, porté par la Mairie de Villeurbanne et la GIE La "Ville Autrement" rentre dans une phase de maturité, des rencontres sont organisées avec les différents partenaires associatifs pour penser l'après 2025 (fin de la convention d'occupation du site).

2.2. Ressources humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2024	En ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	0,2
Educateur spécialisé	1	
CIP détachée du service emploi	0	0
Assistante sociale	1	1
Travailleur en Intervention Sociale et Familiale	1	0
Moniteurs éducateurs	4	2
Educatrice de jeune Enfant	1	0
Référent Hébergement/ conseiller technique Logement	1	0
Agent de maintenance	1	0,5
Total	11	3,7

2.2.1. Recrutements

L'équipe a connu une période transitoire durant 4 mois, par suite du départ de la Cheffe de Service et de l'assistante de Service Sociale et d'une RVQC. Les salariés restant ont accepté de sortir de leurs missions afin de couvrir les besoins pour les prises en charge.

Un nouveau Chef de Service est arrivé en avril.

Une assistante sociale libérale intervenant une fois par semaine a permis de sécuriser les demandes des habitants en attendant le recrutement d'un assistant de Service Social. il a intégré l'équipe en décembre 2024.

2.2.2. Formation

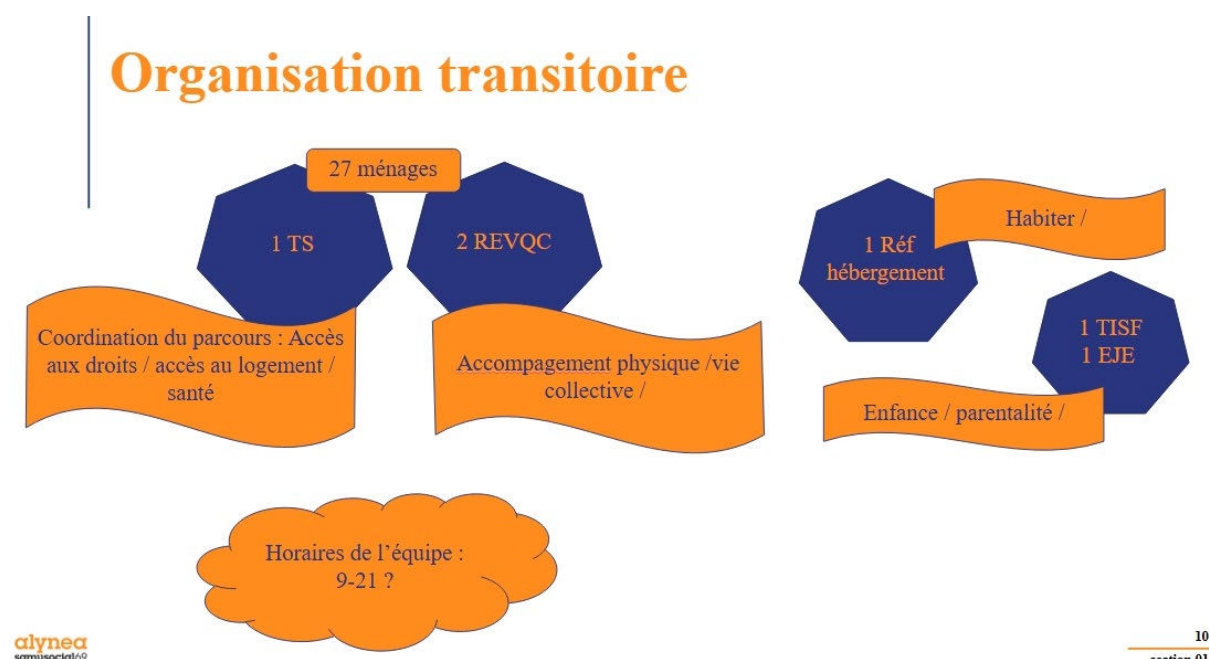
L'équipe a terminé son cursus de formation avec VIFFIL concernant l'accompagnement des femmes victimes de violence. Des rencontres tous les deux mois sont organisés avec du personnel de l'association afin de pouvoir échanger autour des problématiques rencontrées par l'équipe.

Dans la même idée de Formation continue, les équipes d'interface SDF pilotées par l'ARHM interviennent tous les trimestres pour échanger autour des difficultés rencontrées avec les personnes présentant des troubles psychiques.

Pour compléter les compétences de l'équipe pour la prise en charge des Trauma qu'ils soient liées aux questions de migration et/ou a des violences psychologiques ou sexuelle l'équipe est formée aux Premier Secours en Santé Mentale.

2.2.3. Perspectives d'évolution ?

Une nouvelle organisation du service a été proposée lors du séminaire du 07 octobre à l'équipe, afin de prendre en compte la difficulté rencontrée par les membres de l'équipe à clarifier les missions des différents intervenants dans les prises en charges des personnes accueillies. En juin 2025. L'idée est de se baser sur les compositions des équipes en Hébergement diffus et de faire monter en compétence l'équipe pour une prise en charge globale des habitant.e.s.



3. L'accompagnement

3.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

3.1.1. Composition de l'équipe en 2024

10 professionnel.les exercent à Château Gaillard, pour l'ensemble des dispositifs. C'est donc l'équipe commune qui fait cohérence entre les dispositifs, dans un savoir-faire commun.

- Un responsable socio-éducatif (RSE) élabore avec les personnes les projets personnalisés, met en place l'accès aux soins et accompagne les personnes vers l'insertion professionnelle et l'insertion par le logement.
- Une responsable socio-administrative (RSA) travaille à l'accès aux droits sociaux, aux droits en termes de régulation administrative et sur l'accompagnement des femmes victimes de violences.

- Quatre Référentes éducatives de vie quotidienne et collective (REVQC) pratiquent les accompagnements quotidiens, les visites à domicile et des démarches diverses. Elles déclinent un accompagnement de proximité, en lien avec les suivis réalisés par les RSE et RSA.
- Une auxiliaire de puériculture également technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) accompagne la parentalité et la périnatalité notamment sur le volet du soin, dans une écoute soutenante, en mettant en lien les mamans entre elles, organisant des moments conviviaux, accompagnant vers l'extérieur (crèches ; maison des familles ; PMI).
- Une éducatrice de jeunes enfants accompagne sur un volet éducatif les parents dans leurs liens avec leurs enfants, participe à l'organisation de moments conviviaux avec les familles et aux accompagnements vers l'extérieurs reliés à l'accompagnement dans la parentalité. Elle travaille également sur de la prévention à la protection de l'enfance.
- Le poste de référent hébergement a été transformé en Conseiller Technique Logement : accompagne les habitants à régler eux même les problèmes techniques liés au logement et fait le lien avec des professionnels de maintenance ou des entreprises si ceci est nécessaire, participe à l'appropriation du logement par les habitants, travaille aux règles de vie et de sécurité du site et participe aux démarches d'insertion par l'accès au logement.
- Un-e chef-e de service : encadre l'ensemble de l'équipe - veille à la mise en œuvre et à la construction du projet social - coordonne le travail partenarial - garantie le cadre éducatif.

Une psychologue commune aux différentes associations présentes sur le site du Château intervient auprès des personnes accueillies dans le cadre d'une permanence (reliée au dispositif DRAP de l'ARHM), afin d'apporter un soutien et un suivi psychologique aux habitant-es le souhaitant. Un tiers de son temps est dédié aux habitantes de Château Gaillard - Alynea - Samu Social 69 afin d'appuyer l'étayage de l'équipe. Elle participe toutes les 2 semaines aux réunions d'équipe.

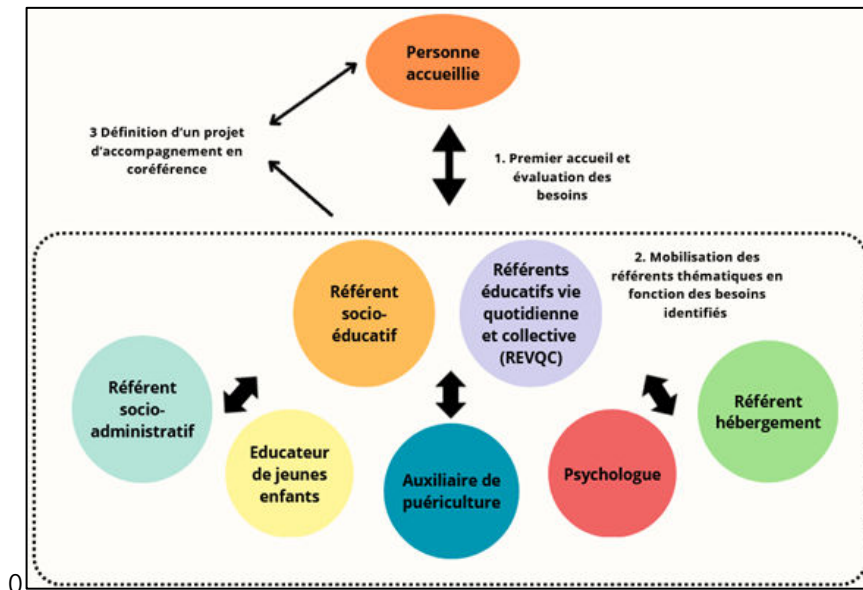
3.1.2. Organisation de l'accompagnement en coréférence

Concernant l'organisation de l'accompagnement, **l'organisation, les règles, le cadre interne sont les mêmes pour tout le monde**, mis à part les durées d'hébergement (dépendantes des cadres conventionnels des différents modes et dispositifs d'accueil). En effet, au terme de 12 mois d'hébergement pour la Halte des Femmes en pré-post maternité, une réorientation peut être préconisée, tandis que pour les autres dispositifs, la durée de séjour à laquelle une réorientation peut être proposée est plus longue.

L'**accompagnement en co-référence** peut être spécifique selon les problématiques et les singularités du public. La co-référence s'appuie sur la pluridisciplinarité, les compétences et expertises de chacun. Les modalités de cet accompagnement en co-référence REVQC et RSE avec d'autres référent-es en tant que personnes ressources, a pu être discuté durant la réalisation du projet d'établissement, et peut être représenté à l'aide du schéma suivant :

Schéma présentant l'accompagnement en co-référence

(Schéma réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement en 2023 - Démarche animée avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes)



Cette organisation demande une maturité de la part de l'équipe afin de présenter les difficultés rencontrées dans les prises en charge lors des réunions d'équipe et de mettre en place le meilleur accompagnement possible pour rétablir le pouvoir d'agir des habitant.e.s.

3.1.3. Principes d'accompagnement

Les **principes d'accompagnement** à Château Gaillard traduisent les valeurs du projet associatif d'Alynea - Samu Social 69, qui sont :

- La dignité : s'agissant d'un droit fondamental, c'est accueillir et accompagner avec humanité, respect, bienveillance et empathie, en valorisant la diversité des publics reçus ;
- L'engagement : chaque personne doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour trouver la place qui lui convient le mieux dans la société. Pour répondre à cette exigence, Alynea - Samu Social 69 s'engage à l'accompagner, dans sa situation, en passant par une pratique fondée sur l'éthique du prendre soin, ainsi que sur les approches liées au développement du pouvoir d'agir ;
- L'inconditionnalité : accueillir, agir sans discrimination d'aucune sorte et défendre cette position dans les luttes portées par l'association ;
- L'inventivité : Être ouvert aux changements et transformations nécessaires à l'accueil des personnes dans leur globalité et leur singularité, ce qui demande humilité, créativité et adaptabilité, acceptation de se laisser surprendre par l'autre et de se remettre en question.
- La solidarité : Développer la solidarité vis-à-vis des personnes qui constituent notre public, en luttant contre le sans-abrisme et en agissant pour sa résorption par le contenu et l'esprit de notre communication, ainsi que par notre posture d'acteurs engagés.

L'équipe de Château Gaillard porte également des principes d'intervention qui lui sont propres, et qui sont directement liés à la nature de son intervention auprès des personnes qu'elle accompagne :

- Le respect des personnes accueillies et de leur dignité : respect des droits et des libertés des personnes accueillies, possibilité de dire non, travail sur la confiance pour des personnes qui ont dans certains cas ont été victimes d'abus, de violences ou de situations d'emprise ;
- L'adaptation de l'intervention : l'équipe est à l'écoute des situations, des besoins et des rythmes des personnes dans leur diversité, et adapte lorsque cela est possible l'accompagnement proposé ;
- Le principe de non-discrimination : toute personne peut être accueillie et accompagnée par l'équipe, peu importe ses opinions, son genre, sa religion...

Enfin, **l'accompagnement à l'accès et au recours de services de droits communs** est central dans les accompagnements mis en place à Château Gaillard, afin d'éviter des formes de dépendances à l'accompagnement sur place et permettre aux personnes de se projeter dans d'autres lieux de vies et d'autres modalités d'accompagnement à l'extérieur. Dans cet objectif, plusieurs **partenaires** sont sollicités dans le cadre de ces accompagnements, partenaires mentionnés plus bas dans le rapport d'activité.

3.1.4. Organisation des horaires de l'équipe

Les horaires durant cette année 2024, couvrent une plage horaire du lundi au vendredi de 09h00 à 21h00. Ces horaires permettent d'accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches et surtout sur des plages horaires où ils sont disponibles selon leurs obligations (formation, travail, garde des enfants).

Cette organisation travaillée en concertation entre l'équipe, son encadrement et la direction d'Alynea - Samu Social 69 permet également de se rapprocher d'un mode d'accompagnement du droit commun.

De plus un agent de Sécurité mutualisé avec les 3 associations occupantes du site permet de couvrir une plage horaire de 21h00 à 04h00 du matin et ainsi de sécuriser les lieux communs et d'intervenir en première intention. Une astreinte spécifique à Alynea est mise en place durant les week-ends afin que les habitant.e.s puisse avoir un interlocuteur en cas de problèmes.

3.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Les contrats de séjour, règlements intérieurs et livret d'accueil sont signés dans les jours qui suivent l'arrivée de la personne.

Trois CVS ont eu lieu dans l'année. Ils ont permis de transmettre des informations, d'écouter les demandes ou propositions des personnes accueillies, de travailler ensemble à des projets (par exemple : les activités organisées pendant les vacances d'été, l'entretien des espaces verts du site, parler des problèmes d'encombrants et de transmettre aux habitants le projet initial de certains dispositifs afin d'échanger sur les futures orientations en CHU des familles accueillies en FSM. Cette instance a permis de faire participer.

4. Le public accompagné

Le dispositif du château accueille des personnes aux différents profils et aux différentes problématiques. Cette variété de profils fait la richesse du dispositif. Pour rappel, sont accueillies :

- Des personnes seules ou en couples issues d'un parcours de rue et de centre d'hébergement, relevant de l'accueil d'urgence ;
- Des femmes seules étant victimes de violences conjugales et/ou de traite des êtres humains à travers de la prostitution forcée (Viffil / ADN) ;
- Des femmes seules ou en couple sans problématique à priori de prévention à la protection de l'enfance mais faisant face à une absence de solution de logement - dans la période péri-natale ;
- Des couples orientés pour des difficultés de prévention à la protection de l'enfance ;
- Des familles accueillies dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne et des bidonvilles ;
- Des familles déplacées du fait du conflit russo-Ukrainien.

4.1. Les nuitées

CHRS Urgence Château Gaillard

	2023	2024
Capacité (nombre de places)	28	28
Nombre de nuitées réalisables	10 220	10220
Nombre de nuitées réalisées	10 260	9698
Taux d'occupation	100%	93.19%

La baisse du taux d'occupation s'explique en partie par la nécessité de refaire des appartements qui deviennent vétuste, ils ne sont pas mis à disposition durant les travaux.

Haite des femmes pré post maternité (HDF50)

	2023	2024
Capacité (nombre de places)	50	50
Nombre de nuitées réalisables	18 250	18250
Nombre de nuitées réalisées	23 180	23050
Taux d'occupation	127%	126.13%

Haite des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2023	2024
Capacité (nombre de places)	10	10
Nombre de nuitées réalisables	3 650	3650
Nombre de nuitées réalisées	3 273	4026
Taux d'occupation	89,7%	111,9%

Accueil des familles ukrainiennes

	2023	2024
Capacité (nombre de places)	11	11
Nombre de nuitées réalisables	/	
Nombre de nuitées réalisées	3 982	
Taux d'occupation	∞	100

Centre parental

	2023	2024
Capacité (nombre de places)	6	6
Nombre de nuitées réalisables	1 833	2190
Nombre de nuitées réalisées	1 904	1765
Taux d'occupation	104%	80.59%

4.2. Typologie des personnes accompagnées en 2024

4.2.1. Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard

CHRS Urgence Château Gaillard

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
Tranche d'âge		
- 3 ans	1	
3 à 17 ans	3	
18 à 24 ans	4	
25 à 59 ans	14	
+ 60 ans	6	

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
- 3 ans	32	
3 à 17 ans	5	
18 à 24 ans	8	
25 à 59 ans	32	
+ 60 ans	-	

Halte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
- 3 ans	-	
3 à 17 ans	1	
18 à 24 ans	-	
25 à 59 ans	9	
+ 60 ans	-	

Accueil des familles ukrainiennes

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
- 3 ans	2	
3 à 17 ans	5	
18 à 24 ans	0	
25 à 59 ans	3	
+ 60 ans	1	

Centre parental

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
- 3 ans	3	
3 à 17 ans	-	
18 à 24 ans	3	
25 à 59 ans	2	
+ 60 ans	-	

Total

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre	
	Féminin	Masculin
Tranche d'âge		
- 3 ans	38	
3 à 17 ans	14	
18 à 24 ans	15	
25 à 59 ans	60	
+ 60 ans	7	
Total	134	

4.2.2 Composition des ménages accueillis

CHRS Urgence Château Gaillard

	2024	% pour 2024	2022
Adultes isolés	6	43%	7
Couples sans enfants	4	29%	4
Familles monoparentales	2	14%	2
Couples avec enfants, familles	2	14%	2
NB TOTAL de ménages	14	100%	15

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

	2024	% pour 2024	2023
Adultes isolés	-	-	0
Couples sans enfants	-	-	1
Familles monoparentales	14	59%	13
Couples avec enfants, familles	13	41%	19
NB TOTAL de ménages	27	100%	33

Halte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2024	% pour 2024	2023
Adultes isolés	9		10
Couples sans enfants			0
Familles monoparentales	1		1
Couples avec enfants, familles			0
NB TOTAL de ménages	1	100%	11

Accueil des familles ukrainiennes

	2024	% pour 2024	2023
Adultes isolés		0	0
Couples sans enfants		0	0
Familles monoparentales	1	50%	1
Couples avec enfants, familles	1	50%	1
NB TOTAL de ménages	2	100%	2

Centre parental

	2024	%
Adultes isolés		0%
Couples sans enfants		0%
Familles monoparentale		0%
Couples avec enfants, familles	3	100%
NB TOTAL de ménages	3	100%

Total

	2023	2024	% pour 2024
Adultes isolés	17	12	23%
Couples sans enfants	4	4	7%
Familles monoparentales	19	18	33%
Couples avec enfants, familles	19	20	37%
% NB TOTAL de ménages	59	54	100%

4.2.3. Caractéristiques détaillées des ménages accueillis

Caractéristique détaillées tous dispositifs confondus des ménage accueillis

Au 31/01/2024	CHRS Urgence	HDF 50	HDF 10	UKR	Centre parental	TOTAL
Femme victime de violence	1	1	10			
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée						
Personnes placées sous-main de justice						
Personnes présentant des troubles psychiques	2					
Personnes victimes de violences						
Jeunes Majeurs (18-25)					2	
Personnes en situation de grande marginalité						

Personnes sortant d'incarcération						
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)		2				
Familles accueillies dans le cadre de la prévention à la protection de l'enfance						
NB TOTAL de ménages avec une ou des caractéristiques spécifiques	3	3	10		2	

4.2.4. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS Urgence	HDF 50	HDF 10	UKR	Centre parental	TOTAL	%
Française		10			1		
UE	8	2			2		
Hors UE	19	58		2	3		
Total	27	70					100%

Une personne accueillie en CHRS Urgence est dans une démarche de reconnaissance de son statut d'apatride.

4.2.5. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

CHRS Urgence Château Gaillard

	2024	%	2023
Droits ouverts		%	10
Droits au séjour	13	56.5%	12
Droits incomplets	10	43.5%	8
Total	23	100%	30%

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

	2024	% en 2024	% en 2023
Droits ouverts	7	15,5%	64%
Droits au séjour	18	40%	14%
Droits incomplets	20	45,5%	22%
Total	45	100%	100%

Halte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2024	% en 2024	% en 2023
Droits ouverts	4	40%	58%
Droits au séjour	5	50%	42%
Droits incomplets	1	10%	0%
Total	10	100%	100

Accueil des familles ukrainiennes

	2024	%
Droits ouverts-		
Droits au séjour	2	100%
Droits incomplets		
Total		100%

Centre parental

	2024	%
Droits ouverts		
Droits au séjour	4	67%
Droits incomplets	2	43%
Total	6	100%

4.2.6. Ressources des personnes accompagnées en 2024

CHRS Urgence Châteaur Gaillard

	2024	% en 2024	% en 2023
Sans ressource	13	62%	54%
Prestations sociales uniquement	1	5%	13%
Activité Salariée + prestations	5	24%	9%
Activité salariée seule	2	9%	13%
Autre	-	-	9%
Total	21	100%	100%

Halte des femmes (HDF50)

	2024	%	% en 2022
Sans ressource	21	50%	46%
Prestations sociales uniquement	10	24%	24%
Activité Salariée + prestations	2	5%	9%
Activité salariée seule	6	14%	21%
Autre	3	7%	0%
Total	42	100%	100%

Halte des femmes (HDF10)

	2024	%	% en 2023
Sans ressource	12	43%	18%
Prestations sociales uniquement	10	36%	9%

Activité Salariée + prestations	5	18%	0%
Activité salariée seule	1	3%	73%
Autre	-	-	0
Total	28	100%	100%

Accueil des familles ukrainiennes

	2024	% en 2024	% en 2023
Sans ressources			0%
Prestations sociales uniquement	1	50%	67%
Activité Salariée + prestations	1	50%	33%
Activité salariée seule	-		0%
Autre	-		0%
Total		100%	100%

Une famille a décidé, au terme de leur autorisation de séjour de pleins droits, de vivre en France et de travailler son insertion par l'économique.

Centre parental

	2024	%
Sans ressources	2	67%
Prestations sociales uniquement	1	33%
Activité Salariée + prestations		
Activité salariée seule		
Autre		
Total	3	100%

5. Ancien-nes et nouveaux habitant-es : arrivées et départs de Château Gaillard en 2024

5.1. Les entrées

5.1.1. Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2024

	2024	% 2024	% en 2023
Expulsion locative		%	0%
Fin d'hébergement (tiers) y compris Séparation / Divorce / Rupture familiale		%	14%
Squat / Hébergement insalubre	1	0.7%	18%
Violences conjugales		%	3%
Errance / sortie de la rue		%	10%
Fin de prise en charge hébergement d'urgence	1	0.7%	32%
Autre	1	0.7%	14%
Naissance pendant le séjour du ou des parents	1	0.7%	9%
Total	4	3.4%	10%

5.1.2. Orientation des entrées effectuées en 2024

SIAO géré par la Maison de la Veille Sociale	2
Samu social 69	0
Métropole	1
Total	3

5.2. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés

2024	Ménages	Nb de personnes	% de personnes	% en 2023
Logement social autonome (dont par la procédure des ACIA)	3	7	50%	54%
Logement privé temporaire (Bail glissant ou en ALT)				0%
Dispositif d'insertion de droit commun (autre CHRS, Résidence sociale...)	1	2		0%
FTM FJT				0%
Etablissement médico - social à préciser				0%
Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté, ...)				0%
Exclusion		1	10%	8%
Urgence : 115, hôtel...				0%
Retour pays d'origine	1	2	20%	15%
Autre: placement des enfants		2	20%	23%
Total		10	100%	100%

Le flux de sortie est faible mais il faut tenir compte que toutes ces sorties sont positives et permettent des solutions pérennes. Il est à noter l'exclusion d'un habitant du CHRS Urgence à la suite d'un dépôt de plainte pour violence conjugale.

2024	HDF 50		CHRS Urgence		HDF 10	UKR
	Composition	Personnes	Composition	Personnes		
Errance / sans domicile						
Chez la famille / tiers						

Hébergement en structure	1	2				
Logement adapté						
Logement autonome Dont parc public Dont parc privé	3	7				
Etablissement spécialisé						
Rupture d'hébergement / départ non signalé				1		
Autre						
Total	4	9		1		

5.3. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

5.3.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024

Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/24 en mois

2024	HDF 50	HDF10	CHRS Urgence	UKR	Centre parental
Durée moyenne de séjour	10	12	12	12	7
Durée moyenne de séjour des sortants	37.70		31.57		

5.3.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024

2024	HDF 50		HDF10		CHRS Urgence		TOTAL
Durée du séjour	Nb d'habitant-es	%	Nb d'habitant-es	%	Nb d'habitant-es	%	
< 6 mois							
6 - 12 mois							
12 - 24 mois							
+ 24 mois	9	11.5%			1	3.5%	
TOTAL	78	100%		100%	28	100%	

La durée des séjours dépasse les 24 mois au vu des difficultés d'orientation vers les CHU pour les habitant.es de la Halte des Femmes n'ayant pas de droits à séjours en France. Les familles qui ont pu être orientées le sont avec suffisamment de ressources (droits ouverts et/ou travail) pour accéder à des logements via les ACIA.

5.4. Les points de blocages en vue d'une sortie (personne adultes)

5.4.1. Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitants

L'accès à un droit au séjour est le frein principal dans la capacité que peut avoir l'équipe à travailler à une insertion par l'économique. De plus les délais de traitement par la Préfecture ne facilitent pas l'avancée des projets de vie. Les habitant.es ayant des droits à séjours avec droit au travail ne reçoivent pas à temps leurs récépissés de renouvellement et sont obligés d'arrêter leurs contrats avec leurs employeurs. Ils se retrouvent à nouveau précarisé dans leur parcours et obligé de solliciter la structure pour des aides financière le temps que leur situation soit régularisée, cela peut prendre deux mois parfois.

La santé mentale des personnes en attente de ces droits à séjour est aussi impactée, la précarisation conduit à des troubles anxieux importants et peut se répercuter soit en termes de violence intra familiale, soit sur des troubles proches d'une crise psychotique, soit sur des états de dépression qui sont important.

5.4.2. Accès aux ressources et insertion professionnelle

L'accompagnement à l'insertion professionnel est assuré par l'équipe par à un réseau partenarial important qu'il soit institutionnel (France Travail, Mission Locale) ou associatif par le biais des AAVA ou des parcours d'insertion comme le dispositif PERLE. L'accompagnement dans et vers l'emploi est assuré de manière globale. L'équipe évalue avec les habitant.e.s leur souhait de travail et met en place des parcours leur permettant d'y accéder, soit dans un premier temps par des formations en Français, par des stages et/ou des formations qualifiantes, des contacts avec des employeurs. Il demande aux professionnels de trouver de nouveaux partenariats dès qu'il est nécessaire.

L'accès aux ressources est de fait aussi pris en charge de manière globale par l'équipe qui est en lien avec les administrations (CAF, CPAM...) pour, quand cela est possible, ouvrir ou suivre les droits des personnes accompagnées.

5.5. Points positifs

Les délais de sorties positives des différents dispositifs sont solides. Les habitant.e.s ont suivi des cours de français (obtenant au minimum un B2), ont suivis des parcours d'insertion par l'économie (AAVA, Interim, Contrat de Travail) obtenus des droits au séjour et recouvré des droits à prestations. Ainsi le coût social d'une éventuelle re- précarisation de ces familles diminue largement. Ils ont acquis une réassurance et une capacité d'agir pour eux même.

6. Actions collectives

Les actions collectives pour Château-Gaillard sont nombreuses, elle s'appuie à la fois sur le personnel éducatif du service, mais aussi sur les liens avec les autres associations du site et sur les différents partenariats avec des structures culturelles comme le CCO. En 24, le documentaire racontant l'histoire du groupe "Debout si mama" a permis de mettre en mots et en danse le parcours de migration de ses membres. Il s'est finalisé par le tournage d'un vidéo clip en novembre. La diffusion du documentaire en avant-première sera réalisée en juin 25.

L'équipement Petite Enfance dénommé les "Petits Gaillards" accueille tous les lundis des rencontres avec les parents du "Château" afin d'échanger et de partager avec des professionnels sur le questionnement des enfants, LARCEP, La Psychologue du DRAP, et l'équipe petite enfance de Château-Gaillard animent à tour de rôle cet espace.






Dans le cadre des CVS, les familles font des demandes de sorties collectives qui sont organisées par les travailleurs sociaux durant les vacances d'été (principalement près de cours d'eau).

Alynea Samu Social 69 bénéficie aussi d'un réseau lui permettant de proposer des sorties culturelles et Sportives dont bénéficie directement les habitant.e.s.



7. Partenariats spécifiques et financiers




7.1 Partenariat de proximité pour l'accompagnement

L'équipe mobilise des compétences externes sur des expertises absentes en interne, en particulier sur les sujets des droits des étrangers et de la gestion des violences conjugales et intrafamiliales. Les partenariats structurants en la matière sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Association VIFFIL : <p>Intervient une fois tous les 2 mois en réunion d'équipe, avec 2 professionnelles, afin d'appuyer de leur expertise l'équipe sur les situations complexes en lien avec les violences conjugales.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Association l'Amicale du Nid : <p>Réalise les procédures pénales et / ou d'accès aux droits en lien avec la situation de TEH pour les 5 femmes orientées par leur service de nuitées hôtelières.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fondation ARHM <p>Via le Dispositif Ressource d'Accompagnement Psychologique, une psychologue est présente sur le site de Château Gaillard en soutien aux habitant-es des service d'Alynea - Samu Social 69, Acolea et Forum Réfugiés.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Association interface SDF <p>L'association Interface SDF intervient tous les 2 mois en réunion d'équipe. Ces temps permettent une approche clinique sur les questions de grande précarité, ainsi qu'un soutien sur d'autres situations.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance juridique <p>Un budget de prestation avocat est dédié pour les procédures de réexamen de demande d'asile, rédaction de lettres plainte etc...</p>	

7.2 Partenariats plus larges



<ul style="list-style-type: none"> • La maison de la veille sociale du Rhône <p>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire. Comme pour les autres centres d'hébergements du Rhône, le travail partenarial s'est effectué autour des entrées et sorties d'habitant-es sur le site.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La banque alimentaire du Rhône <p>La Banque alimentaire du Rhône a pour objectif « d'aider l'Homme à se restaurer » tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'Alynea - Samu Social 69 se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'Alynea - Samu Social 69. Cela permet à Cléberg d'offrir des goûters quotidiens. Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Association CCO Association d'intérêt général, le Centre Culturel Œcuménique est né en 1963. Il encourage l'expérience, favorise la citoyenneté, renforce la capacité de tous les individus à agir, consolide les dynamiques collectives. Le pôle culture se donne pour mission de mettre en œuvre les droits culturels des personnes. Les démarches participatives sont au cœur de nos processus et intègrent de nombreuses coopérations avec des structures sociales, socio-culturelles et de l'éducation. Les œuvres qui se construisent ici toute l'année rencontrent les publics lors de temps forts fédérateurs. * Le CCO a animé le projet "Debout Simama au long des années 2022 et 2023. *Extrait de leur site et rapport d'activité 2022 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association Gynécologie sans frontière Des groupes d'entraide et d'expression ont été animés plusieurs fois dans l'année par des gynécologues de l'association Gynécologie Sans Frontières. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Association Les Orchidées rouges Dans le domaine de l'accompagnement à la conjugalité, l'association Les Orchidées rouges intervient une fois par mois pour animer des ateliers collectifs autour de la santé sexuelle. 	

7.3 Partenariat spécifique sur la thématique petite enfance

- Un premier partenariat avec le service de la Protection Maternelle et Infantile de la Métropole de Lyon (PMI) s'organise autour de réunions trimestrielles permettant de faire le point sur les familles habitants le site et leur accompagnement, en insistant en particulier sur les familles du centre parental pour qui les enjeux de protection de l'enfance sont plus prégnants. Ces temps permettent d'avoir un partage de points de vue sur les mêmes situations familiales : les informations générales sur l'accompagnement social et éducatif éclairent le suivi médical et vice-versa.
- Château Gaillard travaille en partenariat avec **deux crèches (Enfantillage et Les Chats perchés)** accueillant plusieurs enfants du site à travers les places "à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP) qui permettent de proposer des modes d'accueil des jeunes enfants pour des personnes en reprise d'emploi. Les professionnel-les de l'équipe de Château Gaillard aident à faciliter le lien entre les familles et la crèche pour aider à la compréhension réciproques (liées par exemple à des absences, à des demandes de la crèche non comprises, etc.).
- Un nouveau partenariat se développe avec la **Maison des familles**. Des familles habitants au Château se joignent d'ores et déjà aux activités et loisirs organisés dans leurs locaux. L'animation de temps collectifs dans l'espace parental partagé par des professionnel-les de leurs services est en cours d'organisation.
- Le **Réseau lecture publique** et le service **Prêt aux collectivités** permet l'organisation de moments de lecture dans l'espace parental partagé.

7.4 nos partenaires financiers

<ul style="list-style-type: none">• L'Entreprise des possibles L'Entreprise des Possibles est un collectif d'entreprises engagées, avec leurs collaborateurs, aux côtés d'acteurs publics et d'associations pour aider les sans-abris et les plus fragiles. Leur objectif est de mobiliser des ressources humaines, financières et immobilières pour amplifier l'action des associations sur le terrain.	 The logo for 'L'Entreprise des Possibles' features the text 'L'ENTREPRISE DES POSSIBLES' in a semi-circle above a stylized illustration of a building, a heart, and a person in a wheelchair.
<ul style="list-style-type: none">• EVOLEM Entreprise qui accompagne des structures dans leur développement, soutient financièrement depuis 2023 la Halte des femmes pour son fonctionnement et son développement.	 The logo for 'evolem' consists of the word 'evolem' in a lowercase, sans-serif font, with a yellow diagonal line above the 'o'. Below it, the tagline 'Catalyseur d'initiatives' is written in a smaller, yellow font.

8. Paroles de terrain

Mieux que des mots le pouvoir créatifs des femmes accueillis à La Halte des Femmes :

"Debout si mama"

<https://www.youtube.com/watch?v=lyLQeiPRlyA>

9. Perspectives

L'avenir du site de Château-Gaillard se décidera lors de l'année 2025, la convention d'occupation arrivant à son terme. La pérennisation des places du dispositif est une avancée car le besoin sur le territoire est important. Elle reconnaît le travail d'accompagnement des équipes d'Alynea Samu Social 69, et l'intérêt d'une politique en lien avec la philosophie du "Logement d'abord".

L'ouverture sur le territoire prendra une nouvelle dimension par la signature d'une convention d'accueil avec la mairie de Villeurbanne. L'espace parental partagé "Les Petits Gaillards", accueillera dès le mois de Mars 2025, une fois par semaine les Mardis Matins, le Relais d'assistante maternelle Keller.

Concernant l'équipe de Château-Gaillard elle continuera à évoluer et à enrichir sa pratique par le biais de formations, comme sur la Communication non Violente, l'accompagnement des personnes victimes de Traumatismes.

En juin 2025 la transition sur la nouvelle organisation du service verra le jour avec 4 Travailleurs Sociaux qui prendront en charge globalement les habitant.e.s, elle permettra d'améliorer la qualité de l'accompagnement par le développement des compétences de l'équipe.

L'enjeu majeur, durant cette année, pour le service, sera de fluidifier les parcours notamment pour améliorer la file active pour les Femmes Sortantes de Maternité.